



Le Programme de médicaments à dose d'entretien dynamique



*Redéfinir la
gestion des
prestations de
soins de santé*

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE MÉDICAMENTS À DOSE D'ENTRETIEN DYNAMIQUE?

Le Programme de médicaments à dose d'entretien dynamique (MED) est un processus qui permet de déterminer si le régime d'un participant couvre ou non une provision de médicaments d'au plus 100 jours. En fonction des données sur les médicaments qui ont déjà été remboursés au système, ce processus détermine si une provision d'au plus 100 jours peut être fournie et remboursée au participant.

QUAND LE MED ENTRE-T-IL EN VIGUEUR?

Le programme commence dès que le système a accumulé au moins quatre mois de données de remboursement de médicaments.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU MED?

- Ce programme réduit le gaspillage de médicaments et mise sur les résultats positifs auprès du patient.
- Il permet d'éviter le gaspillage lorsque l'ordonnance doit être arrêtée ou modifiée. Cela signifie qu'une provision de 100 jours n'est pas automatiquement délivrée la première fois qu'un participant fait exécuter son ordonnance.
- Le MED analyse les antécédents pharmacologiques, afin que les médicaments prescrits pour les soins chroniques soient adéquatement fournis.
- En participant au programme, le pharmacien améliorera la qualité du traitement destiné au participant. C'est-à-dire que sur la base de ses compétences et de son jugement professionnel, il verra à ce que la bonne quantité de médicaments soit délivrée en fonction des antécédents du participant.
- Le pharmacien peut évaluer si un participant est en mesure de recevoir la quantité totale du médicament prescrit et déterminer s'il doit revoir le médecin avant d'avoir écoulé la provision de médicaments.
- De plus, le pharmacien peut vérifier si une raison ou un état de santé porte à croire que la provision de médicaments pourrait nuire à la santé du participant.

COMMENT LE MED FONCTIONNE-T-IL?

- À chaque ordonnance, le système vérifie la fréquence de renouvellement. Selon les antécédents pharmacologiques, le système détermine si le médicament devrait être considéré comme un médicament à dose d'entretien ou non. Si le système établit qu'il ne s'agit pas d'un médicament à dose d'entretien, la provision se limite à 34 jours.
- Le système traite tout médicament comme un médicament à dose d'entretien si après un traitement de 88 jours la dose n'a pas changé. Le médecin peut décider d'augmenter la provision jusqu'à 100 jours; celle-ci sera délivrée, à condition que le médicament prescrit et la dose demeurent inchangés.
- Si le participant prend un médicament depuis 88 jours ou plus et qu'il n'a pas reçu une dose d'entretien, un message sera transmis à la pharmacie, indiquant qu'une provision peut être délivrée. Le pharmacien devra communiquer avec le médecin, afin que celui-ci modifie l'ordonnance.
- Après avoir établi que le médicament est un médicament à dose d'entretien ou non, le système traite la demande de règlement selon la pratique habituelle.

Nota : ESI Canada offre à ses clients différents produits. Ce sont nos clients qui choisissent les produits qu'ils offriront dans le cadre de leurs propres programmes personnalisés. Certains produits ne sont pas disponibles dans toutes les provinces ou territoires.



ESI CANADA®

www.esi-canada.com